

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service de l'Observatoire  
12093

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY****OBJET : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué au Développement économique et à l'Emploi, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) confie à l'Etat et au Département la co-élaboration d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Que l'accessibilité soit physique ou dématérialisée, il s'agit à la fois, d'optimiser, coordonner et mutualiser l'offre de services existante, et de proposer les complémentarités nécessaires, en particulier dans les zones déficitaires.

Notre institution s'est engagée dans cette démarche en 2016, en constituant un comité de pilotage co-présidé avec le Préfet et élargi aux partenaires publics et privés, associés tout au long de la démarche sur un mode collaboratif :

- Les opérateurs de services : la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Bouches-du-Rhône, la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, la CARSAT Sud-Est, la Mutualité Sociale Agricole, le groupe La Poste, les services de Pôle Emploi.

- Les institutions : la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, la Communauté d'agglomération Terre de Provence, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Conférence Territoriale de l'Action Publique.

Conformément aux exigences du décret n°2016-402 du 04 avril 2016 :

1- Le schéma présenté dans ce rapport comprend :

*Le bilan de l'offre de service de services existante et son accessibilité*

Le partenariat INSEE-Département-Etat, a produit un diagnostic de l'existant, visant à connaître la présence des équipements, services aux publics et leur accessibilité afin d'identifier les facteurs d'amélioration.

Le groupe de travail technique a sélectionné un panier de 29 équipements que l'INSEE a recensé et classé en trois gammes (« proximité », « intermédiaire », « supérieure ») définies selon des critères d'éloignement, de fréquentation et de fréquence de besoin.

La méthodologie mise en œuvre par l'INSEE a été adaptée à la configuration favorable des Bouches-du-Rhône : positionné au 9ème rang national des temps d'accès en voiture aux services

(6 min en moyenne), derrière les 7 départements d'Île-de-France et le Rhône, c'est le mieux placé en Provence-Alpes-Côte d'Azur en termes d'accessibilité aux services.

Cette approche a mis en évidence la bonne qualité de la desserte aux services au public sur la majorité du territoire avec toutefois quatre zones à enjeu, où les temps d'accès sont supérieurs à 7 minutes et parfois 15 minutes. Plutôt situées en périphérie, ces zones sont proches de massifs ou de zones naturelles : la Sainte-Victoire, les Alpilles, la Chaîne des Côtes (autour de Lambesc) et la Camargue (Les Saintes-Maries-de-la-Mer).

Ce diagnostic territorial présenté au comité de pilotage du 17 février 2017, a donné lieu, parallèlement, à la publication du « 4 pages » n° 42 de la collection Insee Analyses Paca, dont le détail est présenté dans le SDAASP annexé au rapport.

### *Le programme d'actions pour 6 ans*

Le comité de pilotage du 17 février 2017 a validé le programme d'actions ci-joint, proposé pour 6 ans et actualisable annuellement. Il vise, d'une part, à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité, et d'autre part, à prévenir les déséquilibres territoriaux et à répondre aux besoins de la population par la mutualisation des services.

Ce programme s'articule autour de 4 orientations :

- 1 : améliorer l'offre d'accès physique aux services au public,
- 2 : développer l'offre d'accès numérique aux services au public,
- 3 : garantir l'offre sanitaire et sociale accessible à la population,
- 4 : prendre en compte les besoins d'accès aux services des publics les plus fragiles.

### 2- La concertation règlementaire a été conduite

La concertation règlementaire de trois mois sur le projet de SDAASP des Bouches-du-Rhône a été engagée le 26 juillet 2017, par courrier cosigné (Présidente du Conseil départemental / Préfet) auprès des 4 EPCI du département, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP).

Entre septembre et fin octobre 2017, les assemblées délibérantes de ces institutions ont approuvé le SDAASP des Bouches-du-Rhône et la CTAP du 22 septembre 2017 a émis un avis favorable.

### 3- Le schéma doit être adopté par le Conseil départemental

La présentation du SDAASP à la présente commission permanente est conforme aux textes qui prévoient que le Conseil départemental approuve le SDAASP dans un délai permettant au représentant de l'Etat de prendre un arrêté avant le 31 décembre 2017.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la décision ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL